



Commission Nationale d'avancement des personnels à statut ouvrier du 20 Juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite tout d'abord exprimer sa gratitude envers tous les ouvriers de l'État qui, à l'occasion des élections professionnelles du mois de décembre 2022, ont majoritairement apporté leur soutien et leur confiance à notre organisation syndicale. En effet, le **SNPC FO GENDARMERIE** a remporté 4 sièges sur 5 avec 66,67 % des voix au sein de cette nouvelle instance.

Malheureusement, en raison de la diminution constante de la population des ouvriers de l'État au sein de la gendarmerie, les anciennes commissions zonales ont été fusionnées pour former une seule instance nationale. Cela profite-t-il aux agents ? La réponse est non. Le **SNPC FO GENDARMERIE** s'était prononcé contre cette réorganisation lors du comité technique du 14 juin 2022 car elle entraîne la perte des avantages liés aux petits effectifs dans chaque zone. En conséquence, il y aura désormais moins d'avancements...

De nouveaux processus s'imposent, de nouvelles méthodes émergent, de nouveaux interlocuteurs se présentent. Bien qu'il reste encore un peu de chemin à parcourir pour reconstruire ce qui a été défait, nous constatons une réelle volonté de l'administration de faire avancer les choses. En effet, après de très longs échanges depuis le mois de janvier, la DGGN accepte la principale demande du **SNPC FO GENDARMERIE**, à savoir l'application de la règle du report des rompus. Avec cette mesure, ce sont 9 avancements supplémentaires sur le contingent National et le **SNPC FO GENDARMERIE** ne peut en être que satisfait.

Les différentes étapes du dialogue social, de la formation administrative, en passant par les SGAMI, jusqu'à la DGGN, nécessitent d'être redéfinies. Nous suggérons la mise en place d'un groupe de travail afin qu'un maximum d'agents proposé par leur établissement puisse voir leur dossier examiné à la CNAPSO 2024. Aussi, nous

rappelons que, suite à l'arrêté du 20 décembre 2022 fixant les taux d'avancements, il nous est possible d'organiser la CNAPSO 2024 avant la fin de l'année. Cette perspective revêt une importance considérable, car elle permettrait d'accroître le nombre de conditionnants et, par conséquent, les opportunités d'avancement pour les années à venir. De plus, elle offrirait aux agents promus la garantie d'une nomination dès le 1er janvier, ce qui constituerait un avantage significatif.

Afin d'offrir la possibilité aux ouvriers de l'État de la gendarmerie de passer au groupe supérieur, en dehors des avancements au choix ou à l'essai, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande la mise en place de formations qualifiantes dès l'année prochaine.

À l'issue du Beauvau de la sécurité, le ministre de l'Intérieur a décidé, par le biais d'un protocole, d'accorder à partir du 1er juillet une indemnité de suggestion spéciale (ISS) à l'ensemble du personnel civil et militaire de la gendarmerie. Sauf que... Il s'avère que les ouvriers de l'État de la gendarmerie sont exclus de ce dispositif en raison de leur affiliation au ministère des Armées ! Pourtant... ne travaillons-nous pas dans la même Institution ? Ne méritons-nous pas cette prime mensuelle de 120 euros en 2023 au même titre que nos collègues ? Le **SNPC FO** demande à la gendarmerie de déployer tous les efforts possibles, que ce soit auprès du ministère de l'intérieur et du ministère des Armées, afin que cette prime soit légitimement accordée aux ouvriers de l'État qui, jours après jours, continuent d'oeuvrer pour l'institution. Le **SNPC FO** a d'ores et déjà proposé de transposer cette prime en augmentant la prime de rendement à tous les ouvriers de l'État de la gendarmerie... il existe des solutions et celle-ci en est une. Le **SNPC FO GENDARMERIE** sera force de proposition sur ce dossier.

Merci pour votre écoute.